



n° de facture : 0559278803 22A0- 2A01
 date de facture : 04/01/22



Votre facture ligne fixe

D 632447



17838

ASS SYNDIC PAU CITE MULTIMEDIA
 BATIMENT A
 2 R THOMAS EDISON
 64054 PAU CEDEX 9

Bout F gestion technique



Votre offre

téléphone pro
 détails et conditions sur votre espace client

Vos coordonnées

ASS SYNDIC PAU CITE MULTIMEDIA
 ENS PAU CITE MULTIMEDIA BAT 7
 45 AV LEON BLUM
 64000 PAU
 n° client : 006 441 7516
 ligne fixe : 05 59 27 88 03

Nous contacter

Par téléphone :

3901 (service gratuit + prix appel)
 attente gratuite depuis les réseaux Orange
 - service commercial du lundi au samedi de 8h à 19h
 - assistance technique 24h/7j

Par courrier :

Orange - service clients
 TSA 80016, 59878 LILLE CEDEX 9

Vos espaces clients

orangepro.fr, rubrique Espace Client
 (gratuit hors frais de connexion internet)
3000, gérez vos services ou payez vos factures
 (24h/7j, service et appel gratuits)

**total du montant prélevé
 au 14.01.2022**

71,56 € TTC

vos factures du 04.01.2022 **59,63 € HT** 71,56 € TTC
 montant prélevé sur le compte bancaire se terminant par 2032**
 prochaine facture vers le 04.03.2022

■ total auprès d'Orange

	HT	TTC
total auprès d'Orange	59,63	71,56

TVA payée sur les débits sur la base des taux de TVA suivants

montant HT	taux de TVA	montant de la TVA
59,63 €	20,00%	11,93 €
montant total de la TVA payée 11,93€		

retrouvez tous les tarifs de vos communications
 en boutique ou sur <https://tarifsetcontrats.orange.fr>

→ détail de votre facture
 sur les pages suivantes



Votre facture ligne fixe du 04.01.2022

59,63 € HT

Total auprès d'Orange

59,63 € HT

	intitulé	prix unitaire HT	quantité	durée/volume	montant HT*
■ abonnements, forfaits et options	période du 01.01.2022 au 28.02.2022				59,63 €
abonnements et forfaits	téléphone pro	26,65	2		53,30
options ligne fixe	Signal d'Appel	1,25	2		2,50
	Ma Messagerie Vocale	gratuit	2		gratuit
	Présentation du Nom	1,92	2		3,83

1) Si vous payez par prélèvement automatique, le montant de votre facture est prélevé à la date indiquée en 1ère page. Si vous utilisez un autre mode de paiement, vous devez régler votre facture avant la date indiquée en première page

2) Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal. Cette pénalité de retard est calculée sur le montant des sommes dues, par périodes indivisibles de quinze (15) jours à compter du premier jour de retard. Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros sera également facturée et tout complément sur justification

3) Orange ne pratique pas l'escompte en cas de paiement anticipé.

4) La désignation d'un tiers payeur vaut simple indication de paiement et n'exonère pas le client titulaire de l'abonnement de son obligation de paiement en cas de défaillance du tiers payeur.

* : La TVA est de 20,00 % sauf pour les prix mentionnés d'un code TVA.

En cas de facturation au prorata temporis des abonnements, forfaits et options, les quantités associées sont susceptibles d'être arrondies; cet arrondi pouvant entraîner une différence entre le montant HT affiché et le prix unitaire mensuel HT/quantité.

